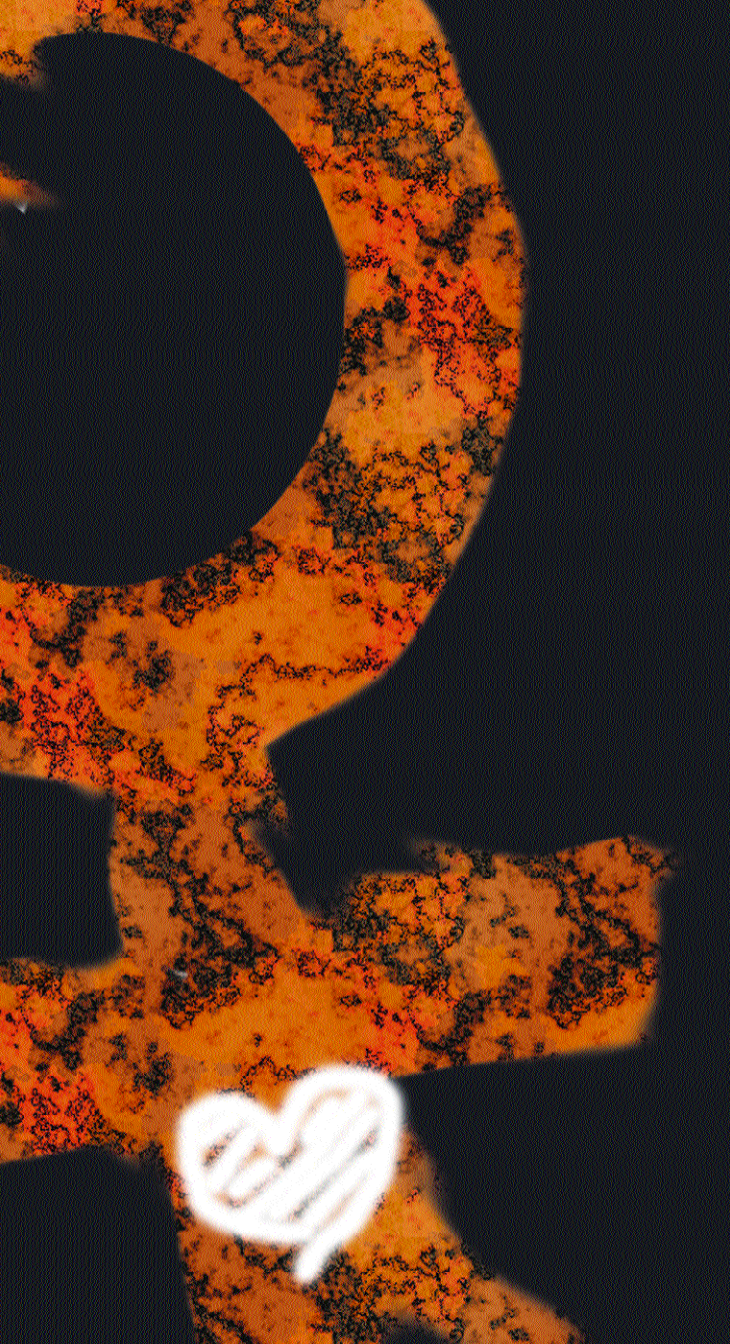


**VIOLENCE
contre les femmes**





C'est dans les années soixante-dix, qu'émergent au Québec **LES PREMIÈRES REVENDICATIONS AUTOUR DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**, dans un contexte où les préjugés sont nombreux à l'endroit des victimes. Sous l'impulsion du mouvement des femmes, alors en plein essor, une brèche s'ouvre sur un silence millénaire : désormais les agressions sexuelles et la violence conjugale, traditionnellement dans l'ombre, seront connues et dénoncées. C'est en 1975 qu'un premier centre d'aide aux femmes agressées sexuellement voit le jour et que deux maisons d'hébergement pour femmes en difficulté ouvrent leurs portes¹. Ces lieux vont constituer pour les femmes des espaces de parole où, en toute sécurité, elles pourront briser leur solitude et dépasser la honte et la peur qui les habitent. À cet objectif d'offrir une aide concrète et adaptée aux besoins des femmes violentées, s'ajoute un autre objectif tout aussi important : sensibiliser la population ainsi que les institutions concernées aux causes et aux effets de la violence.

¹ En 1979, les centres d'aide ainsi que les maisons d'hébergement se dotent d'une structure provinciale. Ainsi voient le jour : le Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Aujourd'hui, les femmes peuvent donc compter sur un réseau solide de ressources offertes dans toutes les régions du Québec. La liste de ces ressources est disponible à la FIIQ dans la pochette d'information accompagnant la session de formation sur la violence au travail, afin de permettre aux membres des équipes locales de faire les références au besoin.

Le travail de sensibilisation auprès du gouvernement porte fruit. En effet, dès 1977, des subventions de soutien sont offertes aux maisons d'hébergement et aux centres d'aide. Dès le début des années 1980, le ministère des Affaires sociales et le ministère de la Justice, en collaboration avec le Conseil du statut de la femme (CSF) et les groupes de femmes concernés, s'engagent dans des colloques régionaux sur la violence faite aux femmes et aux enfants. En 1984, le ministère des Affaires sociales publie une première *Politique d'aide aux femmes violentées*.

Dans la foulée de cette prise de conscience sociale, un comité interministériel est mis sur pied avec le mandat d'élaborer, en collaboration avec les groupes de femmes concernés, un protocole médical d'intervention auprès des femmes victimes d'agression. C'est ce qu'on a appelé la trousse médico-légale², un outil indispensable dans les situations de poursuite judiciaire et mis à la disposition des centres hospitaliers.



Au fil des ans, des changements sont apportés à la Charte québécoise des droits et libertés, adoptée en 1975, pour que soient ajoutés d'autres motifs de discrimination. Aux motifs de discrimination déjà prévus à l'article 10, viendront s'ajouter l'orientation sexuelle en 1977, le handicap en 1979 et la grossesse en 1982. De plus, fait important à souligner, le concept du harcèlement est également introduit en 1982, à l'article 10.1, grâce à l'action et aux pressions des groupes de femmes, reconnaissant ainsi de façon explicite la réalité et les effets de la discrimination. Cela va s'avérer un ajout précieux, non seulement pour lutter contre le harcèlement sexuel mais aussi pour sensibiliser les milieux de travail au fait qu'ils ne sont pas à l'abri des manifestations de violence.

² La trousse médico-légale, adoptée en 1984, fut l'objet d'une révision ces dernières années. Sa version finale est disponible depuis janvier 2005 et est en application dans des centres hospitaliers désignés.

À partir de la violence conjugale et sexuelle, **LA RÉFLEXION S'ÉLARGIT** et porte sur d'autres formes de violence concernant entre autres l'inceste et la pornographie. Cela amène le CSF à présenter au gouvernement, en 1993, une réflexion globale sur l'ensemble de la question : *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes*, proposant un mode d'intervention global pour l'ensemble du phénomène. Rappelons que la Fédération va participer à la consultation du Conseil dans le cadre de cet avis.

Il faut attendre 1995 pour que le Québec se dote d'une *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* et, 2001, pour qu'on puisse compter sur des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Soulignons enfin une décision politique plus récente, cette fois dans le champ de la violence au travail. Il s'agit de l'ajout à la Loi sur les normes du travail d'une disposition favorisant la reconnaissance du harcèlement psychologique, disposition particulièrement précieuse pour les

personnes non syndiquées et qui est entrée en vigueur en juin 2004.

Que de chemin parcouru depuis trente ans par le mouvement féministe québécois et surtout quelle magnifique initiative que d'ouvrir le 21^e siècle avec la Marche mondiale des femmes. La Marche mondiale est venue inscrire la lutte contre la violence faite aux femmes à l'échelle de la planète. Cette revendication interpellera dorénavant tous les États du monde et leurs stratégies patriarcales et néolibérales. Dans une mobilisation sans précédent, des femmes marcheront, dans plus de 161 pays, parfois en mettant en péril leur propre sécurité, pour affirmer haut et fort, en autant de langues et de cultures, que l'avenir de l'humanité passe par le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes. Qu'on se rappelle seulement que près de 5 millions de personnes ont marqué de leur signature leur volonté d'en finir avec la violence.



Interventions de la Fédération

L'engagement de la Fédération s'est inscrit d'emblée dans les grands enjeux portés par le mouvement féministe. Dès sa fondation, la violence contre les femmes est au cœur de ses préoccupations et rapidement ce thème prendra de l'ampleur. En continuité avec le travail effectué dans l'une des fédérations, la Fédération aborde la question de la violence par le biais des comités d'accueil mis sur pied dans les urgences en vue d'accueillir les femmes ayant subi des agressions sexuelles. Son intervention aura contribué à faire connaître, au Ministère, le point de vue des infirmières qui participaient à ces comités et à préciser les conditions favorisant leur implication ainsi que les outils et la formation dont elles avaient besoin pour intervenir.

Très tôt la Fédération va se pencher sur la violence qui s'exerce à l'endroit des infirmières quand elles sont au travail. Le signalement de plusieurs cas de harcèlement sexuel et racial ouvrira la voie. À partir de 1989, la Fédération va enclencher de nombreuses interventions dans un objectif de prévenir les agressions et de gérer les inévitables tensions issues des rapports sociaux. Dans la foulée de cette décision, se succéderont de nombreuses réalisations dont voici les temps forts : enquête, déclaration de principes, politique contre le harcèlement sexuel et racial, politique générale contre toute forme de violence, sensibilisation au processus de dévictimisation, marche exploratoire, sessions de formation... Même son de cloche du côté des infirmières auxiliaires qui se dotent à leur tour d'une politique contre le harcèlement psychologique et physique exercé par des bénéficiaires et leur famille, politique qui sera accompagnée d'une session de formation et d'outils de sensibilisation pour les membres. À cela va s'ajouter, à la Fédération, une préoccupation concernant la discrimination raciale, qui va donner lieu à des activités de sensibilisation ainsi qu'à une décision majeure, dans le cas d'une infirmière noire. Il s'agit de la décision d'un tribunal d'arbitrage, rendue en 1992, reconnaissant la discrimination raciale dont une

infirmière noire du Royal Victoria avait été victime ainsi que la responsabilité de l'employeur dans une telle situation. La Fédération a donc proposé et propose toujours des outils nombreux et variés visant à instaurer un climat de travail respectueux et solidaire.

Bien que sa préoccupation principale fût d'ancrer ses interventions dans la réalité et le quotidien de ses membres, son implication s'est manifestée également dans une ouverture à l'ensemble des violences vécues par les femmes. Cela s'est traduit par des collaborations constantes avec d'autres groupes féministes et par de nombreuses prises de position publiques sous forme de pétitions, communiqués ou conférences de presse. À cela, il faut ajouter sa participation aux mobilisations entourant la marche *Du pain et des roses*, la *Marche mondiale* et la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*. La tuerie de quatorze jeunes femmes de Polytechnique, en 1989, a constitué un choc pour la société québécoise et continue encore aujourd'hui à hanter notre mémoire collective. Cet événement tragique a donné lieu à une tradition de commémoration au sein de la Fédération tant au niveau des instances que dans les établissements. En effet, depuis 1996, les membres sont invitées dans le cadre du 6 décembre à souligner leur solidarité et à porter le ruban blanc.



À ces interventions de la Fédération dans le champ des violences faites aux femmes, on ne peut passer sous silence celle qui a mobilisé ses membres et plus largement la société québécoise dans le cadre de la guerre contre l'Irak. Ici aussi, il nous faut parler d'une contribution significative au collectif *Échec à la guerre*, particulièrement au chapitre du leadership qu'elle a assumé. Mais son apport le plus significatif fut sans contredit celui d'avoir contribué à faire reconnaître, à travers tout le réseau de la santé, la présence de la violence au travail. Il s'agit-là d'une contribution majeure à la société québécoise.

Enjeux actuels

La violence perdure dans toutes les sociétés à travers le monde. Partout sur la planète, les femmes sont confrontées à ce problème. La montée des intégrismes ou des fondamentalismes de toutes sortes porte une atteinte particulière à leurs droits fondamentaux. Sans compter qu'elles sont très touchées par les situations de guerre où elles risquent plus que les hommes de subir des violences sexuelles. La campagne lancée par Amnesty internationale, *Mettre fin à la violence contre les femmes : un combat pour aujourd'hui*, est un tournant pour cet organisme de défense des droits humains; elle indique l'ampleur du phénomène et l'urgence d'intervenir. Les solidarités avec les femmes d'ici et d'ailleurs sont nécessaires plus que jamais pour mettre un terme aux violences de toutes sortes et, à cet égard, l'appui des hommes demeure un incontournable.

Au sein de la société québécoise, il faut poursuivre le travail de sensibilisation déjà amorcé depuis près de trente ans. À cet égard, la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* aborde, au nom de la *Liberté*, la question des violences envers les femmes. Cela se traduit concrètement sur le plan des revendications québécoises par la mise en place d'une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation, étalée sur dix ans et accompagnée des budgets nécessaires³. L'appui d'Amnistie internationale à cette revendication et sa collaboration avec la Fédération des femmes du Québec (FFQ) viennent ajouter une pression supplémentaire sur le gouvernement libéral avec le dépôt d'une pétition conjointe exigeant un engagement ferme de sa part⁴. Il s'agit-là d'un enjeu majeur au chapitre de la prévention, qu'il faudra suivre de près.

Ce travail de transformation des mentalités doit aussi se faire sentir du côté des milieux de travail. Des études internationales démontrent que la violence au travail est en augmentation ce qui n'est pas étranger au phénomène de la mondialisation néolibérale. En effet, les impératifs de compétitivité et de profit à tout prix ainsi que les compressions et les coupures qui les accompagnent, ont un tel impact sur le marché du travail qu'ils provoquent un sentiment de vulnérabilité et d'insécurité chez l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Cela a pour effet d'augmenter considérablement le stress et les ten-

sions, favorisant ainsi les manifestations de violence. Ces études démontrent également que les milieux de santé sont à risque affectant particulièrement le personnel soignant⁵. Il importe donc de poursuivre les travaux déjà entrepris afin que les établissements de santé s'engagent résolument du côté de la *tolérance zéro* non seulement par l'implantation de politiques, mais aussi par les formations qui doivent nécessairement les accompagner, dans un objectif de prévenir la violence et de favoriser l'émergence de nouveaux comportements.

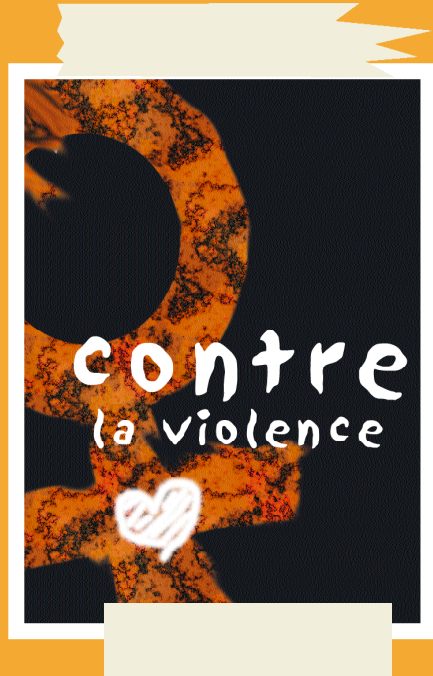
³ Il faut rappeler ici que la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 avait revendiqué une telle campagne. Mais devant le refus du gouvernement d'y donner suite, elle revient à la charge en 2005.

⁴ Les membres de la délégation ont participé en grand nombre à cette pétition conjointe, FFQ et Amnistie internationale, dans le cadre de la commémoration du 6 décembre à l'instance de décembre 2004.

⁵ Il s'agit d'une recherche effectuée par l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'une étude réalisée par le Conseil international des infirmières (CII) citées dans *Travailler dans la dignité : Politique générale pour contrer la violence au travail*, FIIQ, 2002.

Le droit à l'égalité est une longue quête dont la violence constitue l'un des écueils les plus importants. Inlassablement, il faut continuer le travail de sensibilisation en vue de transformer les mentalités et les comportements. C'est un appel à la solidarité avec les femmes d'ici et d'ailleurs. Un appel aussi à nouer des alliances avec nos collègues, au quotidien, dans nos milieux de travail **POUR FAIRE RECULER LA VIOLENCE LÀ OÙ NOUS SOMMES**. Personne, femme ou homme, n'est à l'abri de comportements inadéquats : soit de subir de la violence, soit d'en exercer à son tour. Une vigilance s'impose.







FÉDÉRATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

Siège social :

2050, rue de Bleury, 4^e étage, Montréal (Québec) H3A 2J5

Tél. : (514) 987-1141 1 800 363-6541 Téléc. : (514) 987-7273

Bureau de Québec :

1260, boul. Lebourgneuf, bureau 300, Québec (Québec) G2K 2G2

Tél. : (418) 626-2226 1 800 463-6770 Téléc. : (418) 626-2111

Site Internet : www.fiiq.qc.ca Courriel : info@fiiq.qc.ca